

---

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP AXA TRESOR COURT TERME  
(C\_FR0000447823/D\_FR0000447831)  
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

---

Paris – La Défense, le 25 septembre 2023

***Madame, Monsieur, Chers Clients,***

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AXA Trésor Court Terme**, OPCVM de droit français ci-après (ci-après le « Fonds »).

A la suite de la publication du Règlement Délégué amendant le Règlement « SFDR », en date du 20 février 2023, pour intégrer des informations supplémentaires concernant le gaz fossile et le nucléaire, l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) attend des acteurs une mise à jour des annexes précontractuelles pour les Fonds ayant un objectif de durabilité (article 9) ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR.

En conséquence, à partir du 29 septembre 2023, l’annexe précontractuelle de votre Fonds sera mise à jour conformément aux nouvelles exigences concernant les activités du gaz et du nucléaire en lien aux règles de la taxinomie européenne (*nouvelle question OUI/NON et, si la réponse à cette question est OUI, le graphique taxinomie est modifié*).

Il est à noter que cette évolution réglementaire ne constitue pas une mutation et ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

La nouvelle annexe d’informations précontractuelles rattachée à son prospectus sera, à compter du 29 septembre 2023, mise en ligne à l’adresse de notre site internet : <https://funds.axa-im.com/>

Nous attirons votre attention également sur le fait que l’ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**  
Tour Majunga – La Défense 9 –  
6 place de la Pyramide  
92908 PARIS – La Défense Cedex - France

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l’expression de nos sincères salutations.

**La Société de Gestion.**